

QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE CHARLEVOIX-EST

Session régulière du mois de novembre 2008, tenue le 26 novembre 2008 à 20 h à la MRC de Charlevoix-Est au 172, boulevard Notre-Dame à Clermont :

Étaient présents :

M. Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée
 M. Jules Dufour, conseiller et représentant de La Malbaie
 M. Bernard Maltais, maire de Saint-Aimé-des-Lacs

Étaient absents :

M. Pierre Asselin, maire de Saint-Siméon
 M. Albert Boulianne, maire de Baie-Sainte-Catherine
 M. Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont
 M. Jean-Luc Simard, préfet et maire de La Malbaie

sous la présidence du préfet suppléant et maire de Notre-Dame-des-Monts, M. Jean-Claude Simard, et en présence de M. Pierre Girard, directeur général, de Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice du département de sécurité publique, du greffe et du développement régional, de Mme France Lavoie, directrice du département d'aménagement du territoire et de M. Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments.

08-11-01

PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après une première et une deuxième séance de travail ayant eu lieu le 12 novembre dernier suivant l'ajournement du Conseil des maires et le 20 novembre dernier, où il fut question des prévisions budgétaires 2009 et d'une troisième séance de travail d'une durée de trois heures et demie ayant eu lieu le 26 novembre précédant le présent Conseil où il fut question des sujets suivants (*à noter que M. Jean-Pierre Gagnon était présent pour la séance de travail*) : présentation (plan de développement de la zone agricole, présentation de M. Gilles Gagnon); aménagement du territoire (comité consultatif d'urbanisme du TNO, suivi Colloque éolien tenu à Québec les 19 et 20 novembre, suivi comité bassin versant du 24 novembre 2008, schéma d'aménagement révisé, ré : suivi de la 1^{re} rencontre avec Urbanex, *Loi sur les zecs* : résumé des modifications envisagées à la suite d'une lettre envoyée au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) par M. Denis Dufour en 2004, cours d'eau : résumé de la rencontre avec le représentant du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), questionnaire FQM relativement à la CPTAQ); gestion des matières résiduelles (conclusion de l'entente sur les coûts d'entrée au LET avec le TNO, Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine, servitudes pour le triphasé sur le chemin Snigole, ré : demande de soumissions pour choix d'un arpenteur et d'un notaire, octroi d'un mandat à Consultants Enviroconseil pour la réalisation de deux études technico-économiques (une pour la gestion en régie interne des collectes des déchets et des matières recyclables et une autre pour la gestion en régie interne des opérations du LET), offre de Aurel Harvey & Fils inc. pour la collecte de déchets TNO, Baie-Sainte-Catherine, Saint-Siméon (45 000 \$ plus taxes), règlement modifiant la période d'amortissement de la partie à court terme de 4 à 5 ans du règlement d'emprunt numéro 170-02-08 du LET, remplacement par M. Cédric Perron au LET pendant les fêtes); administration générale et développement régional (lots intramunicipaux : suivi de la rencontre du comité multiressource tenue le 26 novembre et recommandations du comité au Conseil des maires, programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ), ré : priorisation d'un dossier

à Clermont, projet d'observatoire astronomique à l'Aéroport de Charlevoix, prévisions budgétaires 2009 de la MRC, fête de Noël des enfants des employés de la MRC, le 11 décembre, volet II ZEC des Martres, entente avec Hydro-Québec, équipement informatique, SOLINOV : 3^e voie, suivi, gratte chemin Snigole, suivi), l'ordre du jour est accepté sur proposition de M. Pierre Boudreault, et ce, en prenant soin de laisser le varia ouvert.

08-11-02 **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 28 OCTOBRE 2008 ET DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DU 12 NOVEMBRE 2008**

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 28 octobre 2008 et le procès-verbal de l'ajournement de la séance régulière du 12 novembre 2008.

08-11-03 **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DES MOIS D'OCTOBRE ET DE NOVEMBRE 2008**

Il est proposé par M. Jules Dufour et résolu unanimement, d'accepter les comptes à payer des mois d'octobre et de novembre 2008 suivants :

MRC, AÉROPORT ET GMR		
N^{os} de chèque	Descriptions	Montant
1067	Jocelyn Harvey entrepreneur inc. (agrandissement stationnement)	19 521,73 \$
1068	Ville de La Malbaie	350,00
1070	Équipements GMM inc.	610,33
1071	Imprimerie Charlevoix inc.	641,00
1072	Fédération québécoise des municipalités	103,62
1073	Hydro-Québec	3 393,76
1074	L'Immobilière	2 765,44
1075	Services de documents Charlevoix	193,02
1076	Heenan Blaikie Aubut	3 684,52
1077	CLD de la MRC de Charlevoix-Est (Quote-part, transport collectif et subvention MTQ)	132 690,00
1078	Mastercard Canadian Tire Connexion affaires	11,68
1079	Canada Post Corporation	431,96
1080	M. Clément Néron	84,66
1081	Hebdo Charlevoisien enr.	1 043,00
1082	Valère D'Anjou inc.	66,95
1083	Les distributions Trois "S" inc.	752,00
1084	L'Atelier Martin-Pêcheur inc.	1 861,95
1085	Marché Gravel J.R. inc.	559,76
1086	Mme Solange Fillion	1 000,00
1087	Services Info-comm	1 458,36
1088	Normand Desgagnés et ass. Architectes	1 128,75
1089	Location La Malbaie	30,26
1090	Centre gestion de l'équipement roulant (CGER)	1 806,00
1091	Association personnes handicapées de Charlevoix inc.	60,00
1092	Banque Nationale du Canada	476,76
1093	Université du Québec à Rimouski	500,00
1095	Fonds d'information foncière	237,00

1096	Cartouche-à-rabais enr.	135,44
1101	Dery Telecom (ajout frais de support et frais support janvier et décembre)	19 272,26
1102	Ressources Génésis Charlevoix	310,00
1103	Classe tech. de comptabilité et gestion (souper mode)	90,00
1104	Corporation réserve mondiale biosphère de Charlevoix	25,00
1105	Bureau des infractions et amendes	335,00
1106	M. Bernard Blanchard (subvention SHQ)	4 134,00
1107	Mme France Bouchard (subvention SHQ)	5 000,00
1108	Mme Carole Savard (subvention SHQ)	4 662,00
1109	M. Réal Tremblay (subvention SHQ)	5 000,00
1110	M. Adélar Boily (subvention SHQ)	5 000,00
1111	Mme Madeleine Desbiens-Gaudreault (subvention SHQ)	5 000,00
1112	Mme Liliane Marchaudon (subvention SHQ)	5 000,00
1113	Soc. des sentiers de la région de la Capitale-Nationale	8 467,84
1114	Équipements GMM inc.	445,86
1115	Bell Canada	196,91
1116	Henri Jean & Fils inc.	250,57
1117	MRC de Charlevoix-Est (assurance aérogare 2008)	4 500,00
1118	Les Pétroles Therrien division aviation	729,32
1119	Roche ltée, groupe-conseil	1 045,34
1120	Maheu & Maheu (service parasitaire)	308,15
1121	M. Patrick Gagné (coupe de foin + déneigement)	2 730,00
1122	Cartouche-à-rabais enr.	9,02
1123	Gauvreau & Laroche inc. (versement final)	9 493,24
1124	Jocelyn Harvey entrepreneur inc. (nettoyage bassins)	259,73
1125	Aurel Harvey & Fils inc. (collecte recyclage, cueillette déchets)	58 932,04
1126	Imprimerie Charlevoix inc.	50,78
1127	M. Clément Néron	4 618,29
1128	Hebdo Charlevoisien enr.	970,72
1129	Radio MF Charlevoix inc.	1 508,86
1130	Purolator courier ltd	651,68
1131	Pépinière Charlevoix-Gestion Berlaber inc. (912 boîtes de sacs)	4 391,00
1132	Consultants Enviroconseil inc. (honoraires prof.-LET)	66 869,98
1133	Bodycote	932,35
1134	Alexandre Couturier & Fils inc.	553,08
1135	Groupe CTT (laboratoire paiement # 1 et # 2)	6 991,77
1136	Les Spécialistes du Parterre inc.	902,26
1137	Peintures récupérées	1 038,49
1139	Groupe financier AGA inc.	52,50
1140	Fernand Harvey & Fils inc. (décompte # 2 bassin # 3)	199 348,57
1141	G.P.C. Excavation inc. (décompte #3, construction LET)	1 211 946,96
1142	Mme Marie-Ève Gagnon (subvention couches lavables)	100,00
1143	Précision S.G. inc.	105,02
1144	B.O.R.E.F. (récolte de bois sur les lots intras)	18 297,04

TNO		
N^{os} de chèque	Descriptions	Montant
78	MRC de Charlevoix-Est	289,00 \$
79	Les Publications Le Peuple	199,79
80	Mme Danielle L. Foster	2 483,44
81	Hydro-Québec	483,48
82	Hydro-Québec (2)	487,62
83	M. Hervey Gagné	102,50
84	Gestion Yves et Steves Harvey inc.	1 354,50

08-11-04 ACCEPTATION DES DÉPLACEMENTS À PAYER DES MOIS D'OCTOBRE ET DE NOVEMBRE 2008

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter les frais de déplacement à payer des mois d'octobre et de novembre 2008 suivants :

DÉPLACEMENTS		
N^{os} de chèque	Descriptions	Montant
1061	M. Pierre Girard (dépl. généraux novembre 2008)	25,00 \$
1062	André Tremblay (dépl. du 28/10/08 au 21/11/08)	295,61
1063	France Lavoie (dépl. 19/11/08 au 20/11/08)	142,64
1064	Julien Lavoie (dépl. du 25/03/08 au 24/10/08)	83,40
1065	M. Jean-Claude Simard (dépl. 07/10/08 au 28/10/08)	83,66
1066	M. Albert Boulianne (dépl. du 28/10/08 au 20/11/08)	203,04
1069	M. Pierre Asselin (dépl. Du 21/10/08 au 24/10/08)	490,61
1094	Gilles Gagnon (dépl. Du 05/11/08)	28,58
1097	Daniel Boudreault (dépl. du 12/11/08 au 22/11/08)	63,92
1098	Catherine Girard (dépl. du 24/10/08 au 19/11/08)	88,99
1099	Roxane Duby (dépl. du 13 et 14 novembre 2008)	70,99
1100	Lucie Hotte (dépl. du 28/10/08 au 21/11/08)	539,32
1138	Michel Boulianne (dépl. du 05/11/08 au 20/11/08)	235,13

08-11-05 PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) : PRIORISATION D'UN DOSSIER À CLERMONT

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale à prioriser un dossier résidentiel à la Ville de Clermont dans le cadre des programmes de la Société d'habitation du Québec.

08-11-06 AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU BUREAU ENTRE LE BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET CELUI DU PRÉFET : OFFRE DE SERVICES DE NORMAND DESGAGNÉS, ARCHITECTE

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services de M. Normand Desgagnés, architecte, pour la gérance, la surveillance, etc. du projet d'aménagement d'un nouveau bureau-salle de conférence à la MRC de Charlevoix-Est d'une somme de 2 900 \$ plus taxes.

Il est également résolu d'affecter cette dépense à même le surplus de financement du Règlement d'emprunt relatif à l'agrandissement du siège social de la MRC.

08-11-07 **ANNULATION DES CONTRATS POUR LES DEUX VOITURES DE LA MRC EN LOCATION AUPRÈS DU CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGER)**

Il est proposé par M. Jules Dufour et résolu unanimement, d'annuler les contrats pour les deux voitures auprès du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER).

Il est également résolu de mandater la direction générale afin de procéder à l'achat de deux (2) nouveaux véhicules (une voiture hybride et un 4 x 4) par un processus d'invitation.

c. c. M. Claude Otis, chef du service à la clientèle, CGER

08-11-08 **NOMINATION DE MME CAROLINE DION À TITRE DE SECRÉTAIRE-TRESORIERE ADJOINTE DE LA MRC**

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'ajouter au titre de Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, le titre de secrétaire-trésorière adjointe.

08-11-09 **ADOPTION DU BILAN ANNUEL 2007-2008 ET DU PLAN D'ACTION 2009 DE LA MRC POUR DÉPÔT AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (MAMR)**

Il est proposé par M. Jules Dufour et résolu unanimement, d'adopter le bilan annuel 2007-2008 et le plan d'action 2009 de la MRC tels que présentés et déposés par Mme Caroline Dion.

c. c. M. Dominique Lavallée, MAMR

08-11-10 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009 DE LA MRC**

Il est proposé par M. Jules Dufour et résolu unanimement, d'adopter les prévisions budgétaires 2009 de la MRC de Charlevoix-Est telles que présentées et déposées par M. Pierre Girard.

08-11-11 **ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR POUR LE CENTRE DE LOISIRS DE SAGARD : SUBVENTION AU COMITÉ DES LOISIRS**

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, d'allouer une subvention de 18 000 \$ au Comité de loisirs de Sagard-Lac-Deschênes pour l'acquisition d'un frigo-chambre froide financé à même les prévisions budgétaires 2008 du TNO de la MRC de Charlevoix-Est.

08-11-12 **COLLECTE DES DÉCHETS DU TNO : OCTROI D'UN CONTRAT À AUREL HARVEY & FILS INC.**

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de collecte des déchets du TNO à Aurel Harvey & Fils inc. pour une somme de 11 650 \$ plus taxes pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009.

c. c. M. Bernard Harvey, Aurel Harvey & Fils inc.

08-11-13 **RÈGLEMENT NUMÉRO 116-49-08, MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE : AVIS DE CONFORMITÉ**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 116-49-08 de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine lequel vise une modification du règlement de zonage numéro 49;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse effectuée, de la conformité de ce règlement aux objectifs du schéma d'aménagement et au document complémentaire, permet à la MRC de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, de décerner un certificat de conformité, tel que le stipule l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, pour le règlement numéro 116-49-08 de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine.

c. c. Mme Brigitte Boulianne, directrice générale, municipalité de Baie-Sainte-Catherine

08-11-14

COURS D'EAU : DEMANDE D'ÉCLAIRCISSEMENT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SUR LE VIDE LAISSÉ PAR LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES QUANT À L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC a mis sur pied une structure afin d'assurer la responsabilité qui lui est donnée à l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales (LCM), soit de : « réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens. »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a constitué une réserve financière afin de supporter financièrement les interventions que commande l'article 105 de la LCM;

CONSIDÉRANT la compétence facultative énoncée à l'article 106 de la LCM qui stipule qu'une MRC **peut** réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'avis demandé par la MRC à l'étude d'avocats Heenan, Blaikie, Aubut relativement à l'article 106, lequel mentionne : « La loi n'impose pas à la MRC de réaliser des travaux d'aménagement ou d'entretien des cours d'eau. Elle lui en accorde le pouvoir. (...) la MRC doit obtenir les autorisations requises avant de procéder à des travaux d'entretien ou d'aménagement dans les cours d'eau. Cette réalité indique clairement que le rôle de la MRC est différent de celui du ministre »;

CONSIDÉRANT QUE les règlements des ministères autorisant les travaux dans les cours d'eau prévoient que différentes instances autres que la MRC peuvent demander des autorisations pour travailler dans les cours d'eau, ce qui sous-entend que plusieurs intervenants peuvent effectuer des travaux lorsque requis;

CONSIDÉRANT QUE la MRC ne dispose pas d'un service de voirie ni de spécialiste en interventions (aménagement et entretien) sur les cours d'eau;

CONSIDÉRANT les risques de poursuites relatifs à l'article 106 de la LCM;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a été poursuivie et reconnue coupable relativement à un cours d'eau pour un montant d'environ un demi-million de dollars au printemps 2008;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) et les différents ministères impliqués dans la gestion des cours d'eau interprètent différemment l'article 106 de la LCM;

CONSIDÉRANT les différentes formations suivies par les élus et les fonctionnaires de la MRC, dont une récente présentation du MAMR pour laquelle il ne nous a pas été donné d'orientations ni de consensus des différents ministères;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de demander à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de parrainer auprès du MAMR ce dossier afin

d'amener le législateur à préciser les compétences des ministères, des MRC et des municipalités locales dans *l'aménagement et l'entretien des cours d'eau*.

Il est également résolu de demander à la FQM que la démarche entreprise permette de déterminer qui pourra prendre en charge les travaux d'aménagement de cours d'eau lorsque la MRC n'exercera pas le pouvoir facultatif que lui attribue l'article 106 de la LCM.

c. c. M. Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités
Direction régionale de la Capitale-Nationale, MAMR

08-11-15

RÈGLEMENTS NUMÉRO 262-2008-02, 263-2008-02 ET 264-2008-02 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-IRÉNÉE : AVIS DE CONFORMITÉ

CONSIDÉRANT les règlements numéros 262-2008-02, 263-2008-02 et 264-2008-02 de la municipalité de Saint-Irénée lesquels visent une modification du règlement de zonage numéro 106;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse effectuée, de la conformité de ce règlement aux objectifs du schéma d'aménagement et au document complémentaire, permet à la MRC de les approuver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jules Dufour et résolu unanimement, de décerner un certificat de conformité, tel que le stipule l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, pour les règlements numéros 262-2008-02, 263-2008-02 et 264-2008-02 de la municipalité de Saint-Irénée.

c. c. Mme Marie-Claude Lavoie, directrice générale, municipalité de Saint-Irénée

08-11-16

CONCLUSION DE L'ENTENTE SUR LES COÛTS D'ENTRÉE AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) AVEC LE TNO, SAINT-SIMÉON ET BAIE-SAINTE-CATHERINE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Baie-Sainte-Catherine, de Saint-Siméon et que le TNO enfouiront leurs déchets au LET de la MRC de Charlevoix-Est à partir de janvier 2009;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Baie-Sainte-Catherine, de Saint-Siméon et que le TNO n'ont pas participé au paiement des actifs du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE certains de ces actifs feront partie des actifs du LET à partir de janvier 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités de la MRC de Charlevoix-Est deviendra propriétaire des actifs et des passifs du LET;

CONSIDÉRANT les résultats de l'étude qui a été réalisée par la firme Benoît Côté, comptable agréé, datés du 23 septembre 2008;

CONSIDÉRANT les négociations entre les membres du Conseil de maires de la MRC et les maires des municipalités de Baie-Sainte-Catherine, de Saint-Siméon et le représentant du TNO;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jules Dufour et résolu unanimement ce qui suit :

- La municipalité de Baie-Sainte-Catherine aura 10 ans pour payer sans intérêt la somme de 13 414 \$ à la MRC comme coût d'entrée au LET;

- La municipalité de Saint-Siméon aura 10 ans pour payer sans intérêt la somme de 75 096 \$ à la MRC comme coût d'entrée au LET;
- Le TNO paye immédiatement la somme de 10 720 \$ à la MRC comme coût d'entrée au LET.

c. c. Mme Louise Frigon, directrice générale, municipalité de Saint-Siméon
Mme Brigitte Boulianne, directrice générale, municipalité de Baie-Sainte-Catherine

08-11-17

DESCRIPTIONS TECHNIQUES ET SERVITUDES NOTARIÉES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DU PROLONGEMENT DU RÉSEAU TRIPHASÉ SUR LE CHEMIN SNIGOLE : DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE CHOIX D'UN ARPENTEUR ET D'UN NOTAIRE

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, ce qui suit :

- demander des soumissions aux arpenteurs-géomètres, M. Stéphane Brisson et M. Sylvain-Marc Bélanger, pour la réalisation des descriptions techniques des servitudes nécessaires à la réalisation du prolongement du réseau triphasé sur le chemin Snigole;
- demander une soumission au notaire, Mme Lise Robitaille, pour la partie notariée des servitudes.

08-11-18

ÉTUDES TECHNICO-ÉCONOMIQUES, UNE POUR LA GESTION EN RÉGIE INTERNE DES COLLECTES DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES ET UNE AUTRE POUR LA GESTION EN RÉGIE INTERNE DES OPÉRATIONS DU LET : OCTROI

CONSIDÉRANT QUE le contrat de collecte des déchets et des matières recyclables se termine le 3 juillet 2009;

CONSIDÉRANT que le contrat d'opération du LES se termine en décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est désire plus d'information concernant les avantages-inconvénients et les coûts liés à la gestion en régie interne de ces deux activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jules Dufour et résolu unanimement, d'octroyer un mandat à Consultants Enviroconseil pour la réalisation de deux études technico-économiques, soit :

- une pour la gestion en régie interne des collectes des déchets et des matières recyclables;
- une autre pour la gestion en régie interne des opérations du LET.

Le tout pour un montant total de 8 000 \$ plus les taxes applicables.

08-11-19

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 170-02-08 CONCERNANT LA TRANSFORMATION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES) EN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix n'a pas conclu d'entente avec la MRC de Charlevoix-Est pour l'enfouissement de ses déchets au nouveau LET de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT que le TNO, Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine disposeront de leurs déchets au nouveau LET de la MRC de Charlevoix-Est à partir du 19 janvier 2009, date de fermeture du dépôt en tranchées de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT que dans ces conditions, les quantités totales de déchets à enfouir annuellement au LET de la MRC de Charlevoix-Est seront moins importantes que prévu lors de l'adoption du règlement numéro 170-02-08;

CONSIDÉRANT que dans ces conditions, la zone d'enfouissement de déchets construite passera d'une durée de vie de 4 à 5 ans;

CONSIDÉRANT que la partie à court terme du règlement d'emprunt numéro 170-02-08, d'une somme de 1 764 567 \$ et amortie sur 4 ans concerne la construction de la zone d'enfouissement de déchets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'adopter le *Règlement numéro 184-11-08* et le Conseil décrète ce qui suit :

Article 1 - Titre et numéro

Le présent règlement porte le titre de *Règlement modifiant le règlement d'emprunt numéro 170-02-08 de la transformation du lieu d'enfouissement sanitaire en lieu d'enfouissement technique* et porte le numéro 184-11-08.

Article 2 - Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent *Règlement numéro 184-11-08*.

Article 3 - But du règlement

L'article 5 du règlement d'emprunt numéro 170-02-08 est remplacé par le suivant : *Aux fins du présent règlement, le Conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est décrète une dépense n'excédant pas 7 146 765 \$ et, pour se procurer cette somme, décrète un emprunt de 5 382 198 \$ amorti sur 20 ans et un emprunt de 1 764 567 \$ amorti sur 5 ans.*

Article 4 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

c. c. Mme Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions

08-11-20

DÉCOMPTE PROGRESSIF : 2e PAIEMENT À LA FIRME CONSULTANTS ENVIROCONSEIL INC. POUR LE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) ET 3e PAIEMENT À G.P.C. EXCAVATION INC. POUR LE LET

Il est proposé par M. Jules Dufour et résolu unanimement :

- de faire le paiement à partir du poste GMR (règlement d'emprunt numéro 170-02-08) à la firme Consultants Enviroconseil inc. pour le deuxième décompte progressif des honoraires professionnels du LET – plans et devis phase 1, d'une somme de 66 869,98 \$ taxes incluses;
- de faire le paiement, sous recommandation de la firme Consultants Enviroconseil inc., à partir du poste GMR (règlement d'emprunt numéro 170-02-08) à l'entreprise G.P.C. Excavation inc. pour le troisième décompte progressif de la construction de la Phase I du LET, d'une somme de 1 211 946,96 \$ après retenue de 10 % et les taxes applicables.

08-11-21

DÉNEIGEMENT CHEMIN SNIGOLE : OCTROI DU CONTRAT**CONSIDÉRANT** le résultat d'ouverture de soumissions suivante :

- Fernand Harvey & Fils inc. : 97 524 \$ (taxes incluses);
- Aurel Harvey & Fils inc. : 73 346,18 \$ (taxes incluses);
- Transport & Déneigement Jean-Marie Dufour inc. : 80 256,46 \$ (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de déneigement du chemin Snigole pour les saisons 2008-2009 et 2009-2010 pour une somme de 73 346,18 \$ taxes incluses à Aurel Harvey & Fils inc.

c. c. M. Bernard Harvey, Aurel Harvey & Fils inc.

08-11-22

ENTENTE RELATIVE À L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS DE SAINT-HILARION AU LET DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR L'ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale signée le 3 février 2003 entre la municipalité de Saint-Hilarion et la MRC de Charlevoix-Est concernant la fourniture de services pour l'enfouissement des matières résiduelles de la municipalité de St-Hilarion au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-11-08 de la municipalité de Saint-Hilarion demandant de mettre fin à l'entente mentionnée ci-dessus;

CONSIDÉRANT les récentes négociations entre les représentants de la municipalité de Saint-Hilarion et de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT que la conclusion de ces négociations favorise autant la municipalité de Saint-Hilarion et la MRC de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, que la solution à ses négociations entre la municipalité de Saint-Hilarion et la MRC de Charlevoix-Est est la suivante :

- Pour l'année 2009, la municipalité de Saint-Hilarion procédera à l'enfouissement de ses matières résiduelles au LET de la MRC de Charlevoix-Est au même coût que les autres municipalités de la MRC et selon la méthode des quotes-parts basée sur les usagers équivalents, et ce, pour une somme de 79 568 \$;
- Conformément à l'entente signée le 3 février 2003 entre les parties, la municipalité de St-Hilarion conserve le privilège d'enfouir ses déchets au LET de la MRC de Charlevoix-Est pour les prochaines années à condition que l'entente se poursuive;
- À la demande de la municipalité de St-Hilarion, celle-ci pourra être intégrée au prochain contrat de cueillette des déchets de la MRC de Charlevoix-Est du 6 juillet au 31 décembre 2009;
- La municipalité de Saint-Hilarion conserve le privilège de mettre fin à l'entente du 3 février 2003, en avisant la MRC, 90 jours avant la fin du contrat de collecte des déchets sur son territoire conformément à l'article 7 de l'entente;
- La MRC de Charlevoix-Est maintient les crédits de redevances qu'elle a octroyés à la municipalité de St-Hilarion en 2007 et 2008 un total de 10 000 \$.

c. c. Mme Madeleine Tremblay, directrice générale, municipalité de Saint-Hilarion

08-11-23

«ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE L'IMPLANTATION D'UNE OU PLUSIEURS COURS DE PRÉPARATION DU BOIS POUR LA BIOÉNERGIE» : DÉPÔT D'UNE DEMANDE PAR LA MRC AU NOM DES DEUX MRC DE CHARLEVOIX À DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est travaille en collaboration avec la MRC de Charlevoix et le comité de suivi du forum sur la biomasse afin d'établir le meilleur système économique possible d'approvisionnement en biomasse, et indirectement sur une manière d'aider les intervenants forestiers et agricoles de la région ainsi que les utilisateurs potentiels;

CONSIDÉRANT QU'une des conditions essentielles au développement de l'utilisation de la biomasse forestière est de pouvoir garantir des approvisionnements stables à long terme à un prix connu à l'avance;

CONSIDÉRANT la disponibilité factuelle de la biomasse;

CONSIDÉRANT un manque d'informations pour concrétiser et supporter les projets potentiels actuels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jules Dufour et résolu unanimement, que la MRC de Charlevoix-Est achemine une demande pour une « *Étude de faisabilité de l'implantation d'une ou plusieurs cours de préparation du bois pour la bioénergie* » au nom des deux MRC de Charlevoix à Développement économique Canada.

c. c. M. Pierre Schembri, Développement économique Canada

08-11-24

PAIEMENT COMPLET DES RETENUES SUR LE CONTRAT D'OPÉRATIONS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES) RÉALISÉ PAR AUREL HARVEY & FILS INC.

CONSIDÉRANT QUE les crampons du compacteur à déchets sont réparés et qu'il est en marche depuis le 19 novembre 2008;

CONSIDÉRANT les négociations et discussions entre M. Laurent Harvey et M. Bernard Harvey de Aurel Harvey & Fils inc. et M. Pierre Girard et M. Michel Boulianne de la MRC de Charlevoix-Est du 10 novembre 2008 sur le matériel de recouvrement journalier et les opérations au LES;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est aura besoin d'un bulldozer, en plus du compacteur et du chargeur sur roues pour les opérations du LET en janvier 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jules Dufour et résolu unanimement, de payer les retenues sur le contrat d'opération du LES à Aurel Harvey & Fils inc. en contrepartie de l'opération d'un bulldozer au LET sans frais supplémentaires, à partir de janvier 2009, et ce, jusqu'à la fin du contrat d'opération en décembre 2009.

c. c. M. Bernard Harvey, Aurel Harvey & Fils inc.

08-11-25

PAIEMENT DU DEUXIÈME DÉCOMPTÉ PROGRESSIF À FERNAND HARVEY & FILS INC. POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA STATION DE TRAITEMENT DU LES

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de faire le paiement, sous recommandation de la firme Consultants Enviroconseil inc. datée du 20 novembre 2008, à partir du poste GMR (règlement d'emprunt numéro 171-02-08) à l'entreprise

Fernand Harvey & Fils inc. pour le deuxième décompte progressif de l'agrandissement de la station de traitement du LES, d'une somme de 199 348,57 \$ après retenue de 10 % et les taxes applicables.

08-11-26 **PAIEMENT AU GROUPE CTT POUR L'ANALYSE DES MEMBRANES AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)**

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, de faire le paiement, sous recommandation de la firme Consultants Enviroconseil datée du 21 novembre 2008, à partir du poste GMR (règlement d'emprunt numéro 170-02-08) à l'entreprise Groupe CTT pour les essais de laboratoire pour la certification des géosynthétiques et des essais de soudure (construction du LET), d'une somme de 3 417,58 \$ taxes incluses.

08-11-27 **AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT DE LA MRC : PAIEMENT**

Il est proposé par M. Jules Dufour et résolu unanimement :

- de faire le paiement à Normand Desgagnés, architecte, pour les honoraires professionnels de l'agrandissement du stationnement des bureaux de la MRC d'une somme de 1 128,75 \$ taxes incluses à partir du poste « surplus de financement de l'agrandissement de bureau »;
- de faire le paiement, sous recommandation de Normand Desgagnés, architecte, datée du 21 novembre 2008, à l'entreprise Jocelyn Harvey entrepreneur inc. pour l'ensemble des travaux d'agrandissement du stationnement de la MRC incluant l'extra pour la rampe pour personne handicapée pour une somme de 19 521,73 \$ taxes incluses à partir du poste « surplus de financement de l'agrandissement de bureau »

c. c. M. Benoît Côté, comptable agréé

08-11-28 **TRAVAUX DE RÉCOLTE EN TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPALE (SAINT-SIMÉON) : PREMIER PAIEMENT À B.O.R.E.F.**

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de verser un premier paiement d'une somme de 16 210 \$ plus taxes à B.O.R.E.F. pour des travaux de récolte en territoire public intramunicipal (Saint-Siméon), montant correspondant à environ 400 m³ de bois récolté.

08-11-29 **ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES : ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE SERVICES DE DOCUMENTS (SDD)**

CONSIDÉRANT le résultat d'ouverture de soumissions suivante :

- Info service réseautec (reçu par télécopieur, donc non conforme au devis);
- Info comm, 7 472,38 \$ (taxes incluses);
- Services De Documents (SDD), 7 171,76 \$ (taxes incluses);
- Équipements GMM inc., 8 260,19 \$ (taxes incluses).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jules Dufour et résolu unanimement, d'octroyer le contrat pour la fourniture des équipements de bureau suivants, à SDD pour une somme de 7 176,76 \$ taxes incluses :

1. Ordinateurs (2) P4;
2. Écran ACL 32 pouces;

3. Imprimante grand format;
4. Numériseur.

08-11-30 **DÉCISION SUR LA DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1912, ROUTE 170, SECTEUR SAGARD DU TNO DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 1912, route 170, secteur Sagard du TNO de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure vise à réputer conforme une ligne avant de 66,53 mètres alors que le règlement exige 75 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme du TNO de la MRC de Charlevoix-Est recommande au Conseil d'accepter ces dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jules Dufour et résolu unanimement, d'autoriser une dérogation mineure sur l'immeuble situé au 1912, route 170, secteur Sagard du TNO de la MRC de Charlevoix-Est et de réputer conforme sans condition la ligne avant de 66,53 mètres.

c. c. M. Jacky Houde

08-11-31 **VŒUX DES FÊTES DE LA MRC : ACHAT DE MESSAGES RADIOPHONIQUES À CIHO-FM**

Il est proposé par M. Jules Dufour et résolu unanimement, de faire l'achat de messages radiophoniques pour les vœux des Fêtes de la MRC de Charlevoix-Est, à CIHO-FM, pour une somme de 288 \$ plus taxes.

08-11-32 **ASSEMBLÉE DES MRC LES 3 ET 4 DÉCEMBRE À QUÉBEC : DÉLÉGATION DU PRÉFET SUPPLÉANT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de déléguer le directeur général, M. Pierre Girard, et le préfet suppléant, M. Jean-Claude Simard, à l'Assemblée des MRC, les mercredi et jeudi 3 et 4 décembre prochains à l'Hôtel Plaza Québec.

Il est également résolu de défrayer chaque participant des frais de séjour et d'inscription de 79 \$/personne (incluant les taxes).

08-11-33 **ASSOCIATION LOISIRS, CHASSE & PÊCHE DU TERRITOIRE LIBRE – SECTEUR PIED-DES-MONTS : ACHAT DE 2 BILLETS**

Il est proposé par M. Jules Dufour et résolu unanimement, de faire l'achat de 2 billets pour le souper de l'Association loisirs, chasse & pêche du territoire libre – secteur Pied-des-Monts, le samedi 29 novembre prochain à Saint-Aimé-des-Lacs.

08-11-34 **ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 08-10-36**

CONSIDÉRANT la volonté du comité provisoire du bassin versant de la rivière Jean-Noël de concentrer ses efforts sur ce territoire uniquement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, d'abroger la résolution numéro 08-10-36 laquelle étendait le territoire du comité de bassin versant à celui du ruisseau Jureux afin de revenir au territoire initial soit celui du bassin versant de la rivière Jean-Noël.

08-11-35

ACHAT D'UNE GRATTE

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de modifier le prix d'achat de la gratte à chemin pour l'entretien du chemin Snigole établi dans la résolution numéro 08-10-44 pour la somme de 9 906 \$ plus taxes, livraison incluse.

CORRESPONDANCE

Gouvernement du Québec – Société d'habitation du Québec, ré : *suivi du rapport de vérification*

Gouvernement du Québec – Société d'habitation du Québec, ré : *bulletin INFO-PAD : calcul du revenu du ménage dont fait partie la personne handicapée et précisions pour les partenaires municipaux qui utilisent l'application PAH*

Ministère de la Famille et des Aînés – Direction du développement des programmes et de l'action intersectorielle, ré : *dernier versement de 9 000 \$ à la MRC pour sa politique familiale*

Ministère des Affaires municipales et des Régions – Direction de l'évaluation foncière, ré : *proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – Exercice financier 2009*

Ministère des Affaires municipales et des Régions – Direction de la Capitale-Nationale, ré : *152 municipalités ont été identifiées dans le plan d'action gouvernemental comme municipalités à revitaliser. Tableau de l'indice de développement des municipalités de la région de la Capitale-Nationale*

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), ré : *votre garantie « Crue des eaux »*

Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP), ré : *colloque 2008 « S'engager et imaginer l'avenir » - célébrons les 10 ans du Réseau VVAP dans le développement culturel québécois – offre d'abonnement au magazine « Continuité » le magazine du patrimoine au Québec*

Télévision communautaire Vents et Marées (TVC-VM), ré : *remerciements à M. Pierre Girard pour la participation au grand lancement de la saison 2008-2009 de TVC-VM*

L'Hebdo Charlevoisien, ré : *demande d'accès à l'information à la municipalité de Saint-Irénée*

La Ville de Clermont, ré : *demande d'acquisition de terrain additionnel à l'arrière de votre propriété*

MRC de Charlevoix-Est, ré : *lettre envoyée le 6 octobre à M. Laurent Paquet concernant l'avis préalable à un constant d'infraction – travaux effectués sans permis*

MRC de Charlevoix-Est, ré : *lettre envoyée le 6 octobre à M. Dany Girard concernant l'avis préalable à un constant d'infraction – travaux effectués sans permis*

MRC de Charlevoix-Est, ré : *lettre envoyée le 6 octobre à M. Normand Martel concernant l'avis préalable à un constant d'infraction – travaux non conformes au permis numéro 2008-00045 et construction dérogatoire*

MRC de Charlevoix-Est, ré : *lettre envoyée le 6 octobre à M. Michel Beaulieu concernant l'avis préalable à un constant d'infraction – travaux non conformes au permis numéro 2008-00168*

MRC de Charlevoix-Est, ré : *lettre envoyée le 6 octobre à M. Léonard Bouchard concernant l'avis préalable à un constant d'infraction – travaux non conformes au permis numéro 2007-00043*

MRC de Charlevoix-Est, ré : *lettre envoyée le 23 octobre à M. Yves Harvey de Fernand Harvey & Fils inc. concernant le retard dans les travaux d'agrandissement de la station de traitement du troisième bassin*

MRC de Charlevoix-Est, ré : *lettre envoyée le 30 octobre à M. Jean-Baptiste Savard concernant l'avis préalable à un constant d'infraction – localisation de la roulotte et constructions sans permis*

MRC de Charlevoix-Est, ré : *lettre envoyée le 5 novembre à Mme Nancy Turcotte concernant l'avis de non-paiement des certificats d'autorisation*

MRC de Charlevoix-Est, ré : *lettre envoyée le 5 novembre à M. Pascal Houde concernant l'avis de non-paiement des certificats d'autorisation*

MRC de Charlevoix-Est, ré : *lettre envoyée le 17 novembre à M. Michel Gendron – confidentialité et plainte écrite à la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est*

MRC de Charlevoix-Est, ré : *lettre envoyée le 21 novembre à M. Yvan Dufour de Gestion Roch-Van inc. concernant l'avis – obstructions et nuisances dans le cours d'eau bornant la limite sud-est de la propriété du 2040, boulevard de Comporté*

Mme Marie-José Pednaud, ré : *offre de service à titre de secrétaire, accompagnée d'un curriculum vitæ*

Mme Mélanie Jobin, ré : *offre de service à titre de technicienne en administration, accompagnée d'un curriculum vitæ*

08-11-36

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Bernard Maltais, la séance est levée à 21 h 15.

Préfet suppléant

Directeur général